

COMMUNE DE RIDDES



MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Echelle 1:10'000

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 6 FEV. 2013

Droit de sceau: Fr. 500.-

L'atteste: Le chancelier d'Etat:



Commune de Riddes

Date 15 FEV. 2012

Le Président



Le Secrétaire

Drosera SA

19.01.2012

Légende

- Limites communales
- Zone de domaine skiable régie par un PAD
- Zone de protection du paysage (dolines des Etablons) régie par un PAD
- Zone place d'atterrissage (Altiport)

A titre indicatif

- Zone de domaine skiable régie par un PAD sur les communes voisines

